



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Entreprises : Finistere

Question écrite n° 8077

Texte de la question

M Andre Duromea appelle l'attention de M le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire sur la situation de deux établissements du groupe Thomson-CSF, l'un a Brest, l'autre a Morlaix. Ces deux établissements Thomson-CSF sont aujourd'hui regroupés sous une entité industrielle, le centre électronique de Brest-Morlaix : le CEBM, qui regroupe 1 820 salariés. Cette entité représente le bastion le plus important et sans doute le plus techniquement avancé du Finistere dans le métier de l'électronique. Une des missions que l'Etat avait données à Thomson lors de son implantation à Brest était d'en faire le poumon du développement régional dans le domaine de l'électronique. Cette mission, la Thomson ne l'a jamais véritablement assumée, se contentant de maintenir le centre dans un rôle de production au service des établissements parisiens, auxquels elle a continuellement conservé la tâche de conception. Après la diminution puis l'arrêt de la sous-traitance, notamment en câblage, le recours très important au travail à temps partiel, la mise en place d'une prime au départ, 1987 a été marquée par l'élaboration d'un premier plan social concernant 150 emplois pour le CEBM. Depuis 1984, 600 emplois ont été supprimés. La direction estime que le mouvement de réduction d'emplois va se poursuivre risquant d'entraîner des licenciements. Compte tenu de l'intérêt que représente cette société, il lui demande quelles dispositions il compte prendre pour amener le groupe Thomson à modifier sa stratégie pour sauvegarder le potentiel de CEBM.

Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire a appelé l'attention du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire sur la situation du centre électronique de Brest-Morlaix du groupe Thomson, où une diminution d'effectifs d'environ cent cinquante personnes est prévue pour l'année 1989. Cette situation est née de la dégradation générale du marché de l'électronique professionnelle et de l'évolution des technologies qui diminue le recours à des activités telles que le câblage ou la mécanique. Les services du ministère de l'industrie ont régulièrement suivi l'évolution du plan de restructuration de la société Thomson-CSF et le ministre a lui-même présidé le 6 mars 1989 une réunion avec les délégués syndicaux de l'entreprise et les élus locaux. Il est apparu que la solution de ce problème ne pouvait être recherchée dans un maintien à court terme d'emplois, qui ne ferait qu'aggraver la situation ultérieure, mais dans une diversification des activités tant de ce centre que du tissu économique local. En sus du plan social présenté par l'entreprise et dont les grandes lignes ont été exposées lors d'une réunion tenue sous l'égide du préfet du Finistere le 24 janvier 1989, l'entreprise apportera sa contribution au développement local sous la forme d'un accroissement de la qualification du centre et d'aides à la création d'activités. De son côté, le ministre de l'industrie mettra en œuvre les mesures inscrites dans la charte signée entre l'Etat et les collectivités locales le 5 février 1988 et qui prévoit la création d'un fonds de développement, d'un technopôle et d'une pépinière d'entreprises et la mise en place d'un charge de mission du ministère de la défense. Ces actions pourront être renforcées, prochainement.

Données clés

Auteur : [M. Duromea Andre](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8077

Rubrique : Matériels électriques et électroniques

Ministère interrogé : industrie et aménagement du territoire

Ministère attributaire : industrie et aménagement du territoire

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 16 janvier 1989, page 212